Stop au dépotage

Le SIARP lance une campagne d'information auprès des usagers afin de les alerter sur le dépotage dans les réseaux d'assainissement, réalisé par certaines entreprises peu scrupuleuses qui doivent évacuer leurs déchets dans les centres de traitement adaptés.



Le dépotage est l'action de décharger le contenu d'un véhicule transportant des matières liquides (voire sous d'autres états), dans un réseau d'assainissement.

Le SIARP pointe du doigt certains professionnels qui évacuent sans scrupule leurs « matières de vidange » dans un regard (communément appelé plaque d'égout) d'une zone d'activités ou tout autre lieu, souvent en toute impunité, mais avec des conséquences non négligeables sur les réseaux d'assainissement.

Ces « dits » professionnels ont sûrement des problématiques liées à leur activité (accès difficile aux sites de dépotage avec un éloignement géographique induisant des coûts supplémentaires, par exemple), mais rien qui ne justifie de telles pratiques. Leur comportement est clairement celui de délinquants de l'environnement ! Car oui, le dépotage illégal est un délit, répréhensible par la loi.

Liens utiles

Et si on parlait dépôt sauvage dans les réseaux d'assainissement?